

Conseil Municipal du 16 mars 2021

Le seize mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Christine LE NAOUR, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Vincent DECORDE, Lucie BLANCHARD, Eva GIGAN, Jean-Michel MAZIER

Étaient excusés : Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Stéphanie BRUN a donné pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL donne pouvoir à Gilbert DECOODT

Secrétaire de séance : Maxime TROMPIER

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021.

B- Communications diverses :

1. La Métropole Rouen Normandie met à disposition des communes un système d'alerte par SMS. Sur inscription préalable des habitants, ce système sera utilisé pour les événements nécessitant de demander à la population d'appliquer des consignes ou de suivre des recommandations en cas :

- D'accident industriel
- D'inondation
- D'évènements météorologiques
- De pollution atmosphériques
- De situations sanitaires exceptionnelles
- D'attentats

L'inscription est possible sur le site de la Métropole Rouen Normandie :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/inscription-aux-sms-dalerte-risques>

Au 8 mars, il y avait 50 inscrits recensés pour la commune (dont 11 sur une 2^{ème} commune et 4 sur une 3^{ème} commune). Chaque habitant peut s'inscrire sur trois communes de la Métropole Rouen Normandie. Il est nécessaire de conventionner avec la Métropole (d'où la délibération prévue dans ce conseil municipal).

2. Suite au courrier de décembre 2020 de la Métropole Rouen Normandie au Ministre de l'Intérieur demandant d'être retenue comme territoire pilote pour la mise en place du Cell Broadcast, Gérald Darmanin a répondu favorablement le 25 février 2021. Une 1^{ère} phase de test devrait débuter au 2^{ème} trimestre 2021 pour un déploiement à compter de 2022.

Il s'agit d'un outil d'alerte et d'information des populations en cas d'évènements graves. Cette technique permet d'envoyer via un réseau téléphonique mobile le même message à tous les abonnés à l'intérieur d'une zone géographique, sans inscription préalable.

3. Les rencontres avec les habitants reprennent.

Depuis la tenue de ce conseil municipal, des mesures sanitaires renforcées, entre autres pour la Seine-Maritime, ont été annoncées jeudi 18 mars pour une durée de 4 semaines. Par conséquent, les réunions prévues jusqu'au 17 avril inclus seront reportées à une date ultérieure.

Samedi 20 mars à 9 h 30 : Habitants de la rue de Bimare (jusqu'à la route de Darnétal), de l'allée du Mont Briseuil, du haut de la route de Darnétal jusqu'à la Pépinière, de l'allée des Prés verts et de l'allée des Pommerolles. Point de rencontre : Parking de la Pépinière

Samedi 20 mars à 14h00 : Habitants de l'allée du Clos Fleuri, du chemin du Vallon, de la rue du Carrouget, de l'allée du Pieuré, du bas de la rue du Vieux Château, du chemin des Murets. Point de rencontre : Chemin du vallon

Samedi 17 avril à 9h30 : Habitants de l'Ecoquartier et de l'allée des Pottilles. Point de rencontre : Terrain de boules

Samedi 17 avril à 14 h : Habitants de la rue de l'Eglise, de la place de l'Eglise, de l'allée du Manoir, du chemin des Etibots, de la rue des Emouquets, de la route de Préaux jusqu'à la rue de l'Eglise. Point de rencontre : Place Georges Lormier

Samedi 5 juin à 9h30 : Habitants de l'allée des Siamoisiers, de l'allée du Chêne Henri et de la route de Préaux jusqu'à l'allée des Siamoisiers. Point de rencontre : Entrée de l'allée des Siamoisiers

Samedi 5 juin à 14 h : Habitants de la rue de la Mare aux loups, de la rue de Quévreville, de la route des Canadiens, de l'allée du Four à pain, de l'allée des Pommiers, de l'allée du Bouton d'or, de l'allée des Aubépines, de l'allée des Accacias, de l'allée des Lilas et du chemin des Forrières. Point de rencontre : Parking de l'allée des Pommiers

Samedi 12 juin à 9h30 : Habitants du chemin de la Robinette, de la route de Fontaine, de la rue de Bimare jusqu'aux Bouilleurs, de l'allée des Bouilleurs, de la rue des 3 fermes, de l'allée du Closeau, du chemin de la Pépinière. Point de rencontre : Rond point de l'allée des Bouilleurs

Samedi 12 juin à 14h : Habitants de la rue du Bois Breton et du haut de la rue du Vieux Château. Point de rencontre : Arrêt de bus 'Bois Breton' (en face n° 156)

Samedi 26 juin à 9h30 : Habitants du chemin du Vieux moulin. Point de rencontre : Le pont du Robec

Les invitations seront distribuées dans les boites aux lettres des habitants concernés 15 jours avant la rencontre.

4. Retrait de délibérations

Les délibérations n°6 et n°7 concernant des demandes de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection sont retirées. Après la présentation par l'Adjudant-Chef Martine, de

ce système et le délai d'études et de la mise en place annoncé (environ 2 ans), les demandes de subventions n'ont plus lieu d'être. Sylvaine SANTO rappelle que ce sujet est envisagé suite aux nombreuses dégradations extérieures sur la salle « la Pépinière » et le vol du gazon synthétique sur le terrain multisports.

La délibération n°10 concernant le plan de relance du socle numérique pour les écoles est retirée. Ce projet n'est pas abandonné, il ne nécessite pas de délibération.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Lucie BLANCHARD :

Demande de subvention - Fédération de Football Amateur - Pare ballon et modification de l'éclairage du terrain de football

Madame Lucie BLANCHARD propose au Conseil municipal de solliciter la Ligue du Football Amateur afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la sécurisation d'une zone sportive.

Le montant de l'opération est estimé à 12 755.50 € HT.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Lucie BLANCHARD

Demande de subvention - Département - Pare ballon et modification de l'éclairage du terrain de football

Madame Lucie BLANCHARD propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de l'aide en matière d'équipement sportif pour la fourniture et pose d'un pare-ballon et la modification de l'éclairage du terrain de football.

Le montant de l'opération est estimé à 12 755.50 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Lucie BLANCHARD

Demande de subvention - DETR - Pare ballon et modification de l'éclairage du terrain de football

Madame Lucie BLANCHARD propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la fourniture et pose d'un pare-ballon et la modification de l'éclairage public du terrain de football.

Le montant de l'opération est estimé à 12 755.50 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Gilbert DECOODT

Demande de subvention - DETR - Création d'une sente pédestre

Gilbert DECOODT propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'une sente pédestre.

Le montant de l'opération est estimé à 5 736.90 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Gilbert DECOODT

Demande de subvention - Département - Acquisition de matériel de voirie

Gilbert DECOODT propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre l'acquisition de matériel de voirie pour l'achat d'un tracteur, un chargeur, un épandeur, d'une lame de déneigement.

Le montant de l'opération est estimé à 56 690.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Gilbert DECOODT

Demande de subvention - DETR - Isolation d'une classe de l'école maternelle

Gilbert DECOODT propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'isolation d'une classe de l'école maternelle et l'installation d'un brise soleil.

Le montant de l'opération est estimé à 6 684.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Gilbert DECOODT

Demande de subvention - Département - Isolation d'une salle de classe de l'école maternelle

Gilbert DECOODT propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre l'aide aux établissements scolaires publics du 1^{er} degré pour l'isolation et l'installation d'un brise soleil dans une salle de classe de l'école maternelle.

Le montant de l'opération est estimé à 6 684.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°8 - Monique BOISSIERE

Tarif de l'accueil périscolaire

Monique BOISSIERE explique que les tarifs de l'accueil périscolaire seront modifiés à partir du 1^{er} avril 2021. Il est proposé d'appliquer un abaissement de 10% sur les tarifs du matin et du soir pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000 €.

Les tarifs :	Tarifs QF > 1000 €	Tarifs QF < 1000 €
A : Accueil périscolaire : De 7h30 à 8h20 :	2 €	1,80 €
A partir du 3 ^{ème} enfant :	1,50 €	1,35 €
De 16h30 à 18h00 :	4 €	3,60 €
A partir du 3 ^{ème} enfant :	3 €	2,70 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°9 - Sylvaine SANTO

Autorisation de signature pour la convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS au profit des communes.

La Métropole Rouen Normandie propose de mettre à disposition des communes membres, un système d'alerte aux populations par SMS.

Ce système d'alerte par SMS pourra être utilisé pour les événements nécessitant de demander à la population d'appliquer des consignes ou de suivre des recommandations pour assurer sa sécurité ou protéger sa santé :

- Accident industriel ;
- Phénomène naturel (mouvements de terrain, inondations, etc...) ;
- Evènement météorologique (canicule, orages, vents violents, etc...) ;
- Situation sanitaire exceptionnelle ;
- Attentat ;
- Pollution atmosphérique ;

Il pourra également être utilisé en cas d'exercice simulant un des événements ci-dessus, ou en cas de test de dispositif.

Le système d'alerte consiste en un logiciel informatique, accessible via une application web. Seuls les services de la Métropole disposeront d'un accès à cette application.

En cas d'évènement impactant l'ensemble du territoire de la Métropole, la Métropole rédigera et enverra un message pour le compte de l'ensemble des communes ayant conventionné, après ou avant en avoir informé les communes, suivant la cinétique de l'évènement

En cas d'évènement impactant une ou plusieurs communes du territoire de la Métropole, la Commune contactera la Métropole pour demander l'utilisation du système d'alerte par SMS. La commune rédigera et transmettra le message à envoyer par la Métropole.

L'inscription au système d'alerte et la réception des SMS sont gratuites. Chaque personne devra s'inscrire sur le site internet de la Métropole (ou à défaut, via le plateforme téléphonique Ma Métropole).

Sylvaine SANTO demande l'autorisation de signer la convention avec la Métropole.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°10 - Sylvaine SANTO

Retrait d'une délibération - plan de relance du commerce non sédentaire - exonération de droit de place.

Par délibération du 19 janvier 2021, le Conseil municipal de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier approuvait l'exonération du droit de place dans le cadre du plan de relance du commerce non sédentaire.

Par courrier du 3 février 2021, les services du contrôle de légalité de la préfecture de Rouen ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération, en arguant qu'aux termes des dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Pour qu'une occupation privative du domaine

public soit consentie à titre gratuit, il faut qu'un intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le domaine soit dépourvue de tout caractère lucratif.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération d'exonération de droit de place ;

- Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques
- Considérant la demande des services de la Préfecture de la Seine-Maritime ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération d'exonération de droit de place

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retirer la délibération n°3 du 19 janvier 2021 décidant d'une exonération de droit de place.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT informe qu'il y a eu trois affaissements de terrain en février et en mars sur la commune.

- Parcelle A362, il s'agit d'une parcelle napoléonienne, cet effondrement reste en l'état jusqu'à l'été. L'entreprise Alise Environnement, mandatée par l'association « Roncherolles Suspicion Cavités » après la récolte. Selon un spécialiste de la DDTM, si c'est un départ de marnière, le périmètre de la parcelle napoléonienne disparaît. Il sera créé à la place un indice avec une zone de sécurité de 60 mètres autour de l'indice. Si ce n'est pas une marnière, un indice supplémentaire sera recensé.
- Parcelle A279, un arrêté pour créer un nouvel indice (n°29) a été fait.
- Un effondrement a été récemment découvert dans le bois près du Bois Breton rue du Vieux Château. Une visite de terrain est programmée avec les services de la Métropole Rouen Normandie.

Monique BOISSIERE informe qu'en raison de la crise sanitaire, les inscriptions à l'école maternelle auront lieu comme l'an passé, de manière dématérialisée.

Les inscriptions à l'école élémentaire se dérouleront à l'école du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021 de 11h45 à 12h et de 16h30 à 17h.

Robert LAFITE informe que l'enquête pour l'obtention du label 4 pour l'Ecoquartier des ARONDES démarre ce mois-ci.

Charlotte NORMAND, stagiaire, passera auprès des habitants de l'Ecoquartier dès le mardi 16 mars afin de leur distribuer un questionnaire papier.

Les usagers de l'écoquartier - centre village (habitants et non habitants de Roncherolles) fréquentant les commerces, l'école, la mairie-poste, la bibliothèque, ou simplement utilisant les espaces de jeux seront également sollicités pour répondre à l'enquête pour les usagers de cet écoquartier. Cette enquête sera disponible dès le mardi 23 mars en ligne :

<https://forms.gle/XTr73apmCa1uwy26A>

Pour les personnes ne pouvant pas répondre en ligne des questionnaires papier seront distribués dans les semaines à venir sur ces espaces. La réponse à ce questionnaire prendra environ 10 minutes.

Robert LAFITE précise que le chemin Ronche Robec est inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La 1^{ère} réunion pour le lancement du projet de verger partagé aura lieu le 24 mars 2021 à 18h en visioconférence.

Jean-Michel MAZIER informe que dans le cadre de la candidature « Rouen-Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture », la commission culture se réunit avec la Métropole le mercredi 17 mars 2021 à 18h30 à la mairie. La réunion est ouverte à l'ensemble des Roncherollais sur inscription.

Monique BOISSIERE annonce le lancement par la commission Culture de l'initiative « Art en Mairie » le samedi 13 mars. Un ou plusieurs artistes peuvent, sur une durée de trois mois, présenter leurs œuvres, aux heures d'ouverture au public de la mairie. Jusqu'au 12 juin, trois artistes de l'association Peinture et Partage, installée chemin du Vieux Moulin sont à l'honneur : Michèle Johner, Brigit Hanin et Claude Alix.

Calendrier :

Mercredi 17 mars 2021 à 13h30 en mairie : réunion du Conseil Municipal des Jeunes

Mercredi 17 mars 2021 à 18h30 en mairie : Commission culture avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de Capitale Européenne de la culture 2028

Vendredi 19 mars 2021 à 18h à l'école maternelle : conseil d'école

Samedi 20 mars 2021 : Rencontre avec les habitants

- 9h30 : parking de la Pépinière
- 14h : Chemin du Vallon

Lundi 22 mars 2021 à 11h en mairie : réunion service ramassage déchets de la Métropole

Lundi 22 mars 2021 à 15h30 sur site : réunion pour un éventuel projet de cheminement entre le Bois Breton et le chemin du Vallon

Lundi 22 mars 2021 à 17h en visio : conseil métropolitain

Lundi 22 mars 2021 à 18h30 en mairie : commission travaux

Mardi 23 mars 2021 à 18h en visio : réunion commission n°9 de la Métropole Rouen Normandie (emploi, solidarités, lutte contre les discriminations, handicap). Christine LE NAOUR y participe.

Mercredi 24 mars 2021 à 18h en visio : réunion commission n°11 (jeunesse, vie étudiante, enseignement supérieur, recherche). Monique BOISSIERE y participe.

Mercredi 24 mars 2021 à 18h en visio : réunion sur la mise en place d'un verger partagé à Roncherolles-sur-le-Vivier. Intervention du Président de l'association de pomologie (Jean-Marc Berepion) de Normandie.

Jeudi 25 mars 2021 à 18h en mairie : réunion du groupe de travail sur le DICRIM et le PCS

Jeudi 25 mars 2021 en visio : commission n°3 de la Métropole. Eva GIGAN et Vincent DECORDE y participent.

Vendredi 26 mars 2021 à 18h à l'école élémentaire : conseil d'école

Mercredi 31 mars 2021 à 9h en mairie : réunion avec le pôle de proximité.

Jeudi 1^{er} avril 2021 à 18h30 en mairie : Commission Sociale et Solidaire

Vendredi 2 avril 2021 : chasse aux œufs dans les écoles, organisée par le CFA

Mardi 6 avril 2021 à 19h en mairie : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal (vote du CA et du budget)

Mercredi 7 avril 2021 à 16h30 en visio : groupe de travail Métropole Rouen Normandie « déchets verts et biodéchets ». Monique BOISSIERE et Vincent DECORDE y participent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.